

Octroi du Label RSE à Royal Air Maroc et son renouvellement à Amendis et LabelVie



Casablanca, le 9 mai 2024 – Suite à la réunion de son Comité d'attribution du Label Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) a octroyé son label RSE à l'entreprise Royal Air Maroc. Elle a également renouvelé l'attribution de ce Label aux entreprises Amendis et LabelVie.

L'attribution de ce label vient couronner l'engagement de ces entreprises en matière de RSE et la prise en compte, dans leur politique, des attentes de leurs parties prenantes internes et externes. Elle s'inscrit dans un processus d'amélioration continue des pratiques pour la pérennisation et le renforcement des acquis.

Pour rappel, le Label RSE de la CGEM a pour vocation d'encourager les entreprises marocaines à adopter une démarche globale en tenant compte des impératifs économiques, environnementales et sociales dans leur stratégie managériale.

Il est octroyé à la suite d'une évaluation des pratiques des entreprises sur les neuf domaines d'actions constituant la charte de responsabilité sociétale de la CGEM, en conformité avec les objectifs universels RSE. Ceux-ci se rapportant aux droits de l'Homme, aux relations et conditions de travail, à l'environnement, à la prévention de la corruption, à la saine concurrence, à la gouvernance de l'entreprise, aux intérêts des clients et des consommateurs, aux questions relatives aux fournisseurs et sous-traitants et à l'engagement envers la communauté.